



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 07

Réunion en Visio Conférence du 08 Décembre 2021

Membres participants : Jean Pierre VILPOIX- Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-Freddy TELLIER

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX

Membres de la commission : Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-Freddy TELLIER-

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

DECISION

Match n°23851971 du 06/11/2021 : RC HAVRAIS (21) / SC OCTEVILLE SUR MER (22)

La Commission, prenant connaissance de la décision de la **Commission Départementale de l'arbitrage**, prise lors de sa réunion du 24 Novembre 2021 PV n°07 ; décide que le match est à rejouer.

Match à rejouer le 11/12/2021 à 16h00 à Octeville sur Mer au stade P.Leprevost

Le Président de la commission

Jean Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission

Serge COLARD